

Procès-verbal
Séance du Conseil Municipal
Du 18 septembre 2014

Présents : Messieurs JOLY Sébastien, BELLET Marc, BERTIN François, BIVILLE Frank, DESCHAMPS Eric, HARTOUT Cédric, RIVIERE Jérôme et VAN POUCKE Yannick

Mesdames ROMNEY Julie, SEKKAÏ Céline et TAVAREST Isabelle

Absents :

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Hallotière, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Sébastien JOLY, Maire.

Il informe les membres du Conseil Municipal qu'une délibération est à ajouter à l'ordre du jour concernant la convention liant le SMAD et la commune sur les modalités d'intervention du Conseiller en Energie Partagé.

Julie ROMNEY est élue secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal du 20 juin 2014

Le procès verbal de la séance du 20 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

Délibération autorisant le Maire à signer une convention avec le SMAD

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention liant le SMAD du Pays de Bray et la commune relative aux modalités d'intervention du Conseiller en Energie Partagé.

**Délibération
n° 2014035**

Cette convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la commune va pouvoir bénéficier des compétences du service énergie du SMAD. Elle se compose de mission de base gratuite et de missions complémentaires basées sur un forfait. Elle définit les engagements du SMAD et ceux de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer la convention avec le SMAD.

Décision modificative du budget 2014

**Délibération
n° 2014036**

Le Maire expose que le Conseil Municipal a accordé par délibération n° 2014033 du 24 avril 2014 une subvention de 40 euros au Département de Seine Maritime dans le cadre du Fonds Départemental d'aide aux jeunes.

Le montant de l'aide est basé sur le nombre d'habitants et s'élève cette année à 45,31 €. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent d'augmenter la subvention de 5,31 €.

Par ailleurs, Le Maire propose également de modifier le budget 2014 en investissement suite à l'augmentation de le TVA pour le programme « effacement de réseau » et en fonctionnement afin d'augmenter les crédits du chapitre « Charges de personnel » légèrement sous estimés au moment du vote du budget, de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT			
Chap. 041 Opérations patrimoniales		Chap. 041 Opérations patrimoniales	
21538-107	+ 22,00 €	238-107	+ 22,00 €
Chap. 21			
2153-102 Programme caniveaux du lotissement	- 22,00 €		
Chap. 23			
238-107 Programme renforcement de réseaux	+ 22,00		
FONCTIONNEMENT			
Chap. 11 Charges à caractère général			
61523 Entretien voie et réseau	- 700,00		
Chap. 12 Charges de personnel			
6411 Personnel titulaire	+ 700,00		

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Préparation du 11 novembre

Monsieur Le Maire consulte le Conseil Municipal sur les modalités du repas des anciens du 11 novembre et fait appel aux volontaires pour l'organisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire appel à un traiteur et d'organiser le repas dans la salle des fêtes de La Hallotière. Cette formule plus conviviale permet également de minimiser les coûts. Mesdames Romney et Fouilloux acceptent de prendre en charge l'organisation du repas.

Monsieur Le Maire demande également aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent reconduire l'achat des colis de fin d'année. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de poursuivre l'opération « colis des anciens » avec une prestation identique.

Motion de soutien à l'AMF en vue d'alerter l'Etat sur la baisse des dotations

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Pelissard, Président de l'AMF. L'association des Maires de France souhaite alerter l'Etat sur la baisse massive des dotations de l'Etat et demande le soutien des communes par le biais d'une motion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de soutenir la motion de soutien de l'AMF.

Compte rendu des commissions communales

Les différentes commissions communales se sont réunies début septembre.

Les commissions voirie et urbanisme ont établi une liste des travaux à effectuer au cours des prochaines années. Les travaux seront réalisés par ordre de priorité en fonction des coûts de chacun.

Lors de l'état des lieux de la voirie et des bâtiments, la commission a constaté que le pont qui enjambe la mare dans le Parc Paysager de La Hallotière présentait un risque de chutes pour les usagers. La commission a donc décidé de condamner le pont le temps de faire les réparations. Malgré la réactivité de la commission, l'employé communal a aperçu une journaliste de la dépêche qui ayant reçu un appel anonyme venait faire un article sur la fermeture définitive du pont. Le Conseil Municipal condamne à la fois l'appel anonyme et l'intervention de la journaliste qui n'a pas contacté la mairie pour obtenir plus de renseignements.

Monsieur Le Maire présente les travaux programmés par le Symac à la Vieille Vente. La solution retenue est l'évacuation du trop plein du puisard par une canalisation qui va traverser la route pour diriger l'eau vers l'herbage. Les travaux ont débuté aujourd'hui.

Pour le chemin des fils, Monsieur Le Maire continue de chercher du grave de retraitement. Monsieur Hartout propose de mettre des tuiles cassées. Il se renseigne du prix auprès de l'un de ses fournisseurs.

Monsieur Le Maire présente les devis demandés aux entreprises pour les travaux de la salle des fêtes. Le projet a reçu une subvention au titre de l'enveloppe parlementaire de la part de Madame Guégot, députée de la circonscription.

La commission cimetière s'est réunie le 4 septembre. Elle va établir un règlement de cimetière, avant de se rendre sur place pour vérifier que toutes les tombes sont bien répertoriées. La commission se réunira à nouveau le 9 octobre. Lors de la commission, Madame Fouilloux a demandé que le Conseil Municipal statue sur la gratuité de la salle des fêtes lors des réceptions à l'issue des inhumations. Le Conseil Municipal confirme que pour de telles occasions la salle sera mise gracieusement à disposition des familles de la commune à condition que cela soit compatible avec les horaires de cantine de l'école.

La commission Ressources Humaines s'est réunie à l'occasion de la fin de contrat de l'employé communal en charge du ménage des locaux communaux. D'un commun accord, il a été décidé de mettre un terme à ce contrat. Monsieur Le Maire a reçu trois candidatures pour pourvoir ce poste. Il consulte le Conseil Municipal pour le choix du recrutement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de privilégier une personne qui ne travaille pas et de départager les candidatures restantes au vu de l'expérience. Sur ces critères, la candidature de Madame Pinchon a été retenue pour son expérience au Domaine de Clairval.

Compte rendu de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des retours sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Madame Romney indique que les parents se plaignent du non respect des horaires par le car. Monsieur Le Maire indique que les retards sont dus à un manque de civisme de certains parents qui ne respectent pas les horaires de l'école ce qui oblige le car à les attendre.

Monsieur Le Maire indique que le conseil d'école manque de candidats pour l'élection des parents délégués. Il semble que les parents d'élèves aient des difficultés à s'entendre. Monsieur Rivière explique que les tensions sont dues à la directrice qui s'oppose aux parents d'élèves. Les parents d'élèves sont également découragés par le manque de participation des institutrices lors des événements qu'ils organisent.

Avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires qui accroît l'amplitude du matin, Monsieur Rivière demande si le Sivos peut offrir un goûter aux enfants le matin. Monsieur Le Maire indique que la demande sera faite au Sivos.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que « la dépêche » a publié les tarifs de cantine du canton et que les tarifs du Sivos sont parmi les plus bas.

Monsieur Rivière demande des explications concernant les attributions de carte de car. Il indique que des collégiens peuvent utiliser le car du Sivos et que parallèlement le Sivos refuse d'attribuer une carte de car à un enfant de la commune. Monsieur Le Maire indique que le problème date de la dernière année scolaire et qu'il a été réglé depuis.

Divers

Monsieur Rivière signale que des micro-coupures d'électricité ont lieu fréquemment à la Mare Engrand. Monsieur Hartout confirme qu'elles ont lieu également « au fils ». Monsieur Le Maire va en informer les délégués référents au SDE76.

Monsieur Rivière signale aussi qu'une coupure d'eau a eu lieu sans en informer les riverains. Monsieur Le Maire relaiera l'information au SIAEPA de Sigy en Bray.

Monsieur Rivière demande quelles sont les consignes en matière de brulage des déchets verts. Monsieur Le Maire rappelle que le brulage à l'air libre est interdit par la loi. La SIEOM a adressé par mail une plaquette d'information aux mairies que la commune a choisi de diffuser à tous les habitants.

Afin de proposer une solution alternative au brulage, Monsieur Le Maire a demandé au SIEOM du Pays de Bray d'organiser des séances de broyage à l'aide de leur matériel. Cette demande est restée pour le moment sans suite car le SIEOM du Pays de Bray n'a pas encore défini les modalités de prêt de son matériel.

Monsieur Van Poucke considère que le brulage peut être autorisé à condition de respecter certaines règles comme ne pas bruler vert ou regarder le sens du vent.

Monsieur Le Maire ne peut accepter que Monsieur Van Poucke ait donné l'ordre à l'employé communal de bruler pendant son absence alors qu'il lui avait expressément interdit. La discussion se poursuit sur un vif échange entre le Maire et le 1^{er} adjoint.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée à 23h30

Sous réserve d'approbation lors du prochain conseil